





www.ccebj-jbace.ca



CCEBJ

383, rue Saint-Jacques, bureau C-220
Montréal (Québec) H2Y 1N9
(514) 286-4400
www.ccebj-jbace.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN
ISSN

Photos: CCEBJ
Graphisme: Beesum Communications

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux ministres de l'environnement et au Grand Chef	1
Mot de la présidente	2
Carte du territoire du régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 22)	4
Introduction	5
1. Promouvoir l'évaluation environnementale stratégique	6
A. Modernisation du régime d'autorisation environnementale	6
B. Atelier de réflexion	6
C. Atelier de discussion	7
2. Améliorer la prise en compte des effets cumulatifs	8
3. L'enquête sur les enjeux de la filière uranifère et ses suites	9
A. Rapport de la Commission du BAPE au terme des consultations et de l'enquête	9
B. Collaboration nécessaire entre les commissions	9
C. Rétroaction de la part d'intervenants	10
D. Constats et recommandations	11
4. Assurer la mise en oeuvre des recommandations sur la participation publique	11
A. Administrateurs provincial et fédéral du processus d'évaluation et d'examen	11
B. Comité d'évaluation et d'examen	12
5. L'acceptabilité sociale dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James	12
6. Définir une approche pour l'examen des plans d'aménagement forestier	13
Conclusion	16
Annexe 1: Composition et réunions du CCEBJ	17
Annexe 2: État des activités financières de l'exercice terminé le 31 mars 2016	20



Le 31 mars 2016

Madame Catherine Mckenna
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Matthew Coon Come
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2016. Le rapport présente les réalisations et les défis rencontrés par le Comité dans le cadre de son mandat dans le régime de protection de l'environnement et du milieu social.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Melissa Saganash



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Un des rôles du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) est de sensibiliser les responsables gouvernementaux aux mécanismes de concertation prévus dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). En tant que présidente en 2015-2016, j'ai pu constater que beaucoup de progrès a été réalisé au cours des 40 dernières années, mais qu'il reste du travail à faire.

Au printemps 2015, le gouvernement du Québec a lancé un important chantier concernant l'acceptabilité sociale des projets de développement. À bon escient, plusieurs tables rondes ont permis aux organismes, aux citoyens et citoyennes de partager leurs points de vue sur la question. Au début, aucune table n'était prévue en territoire conventionné, même après que les commissions sur les enjeux de la filière uranifère aient souligné l'importance de l'acceptabilité sociale pour les communautés nordiques.

Grâce au dialogue établi, notre droit d'être consulté, face au développement qui a un impact sur notre Territoire et notre mode de vie, a été reconnu. Bien que cela soit difficile par moments, on peut témoigner de la force d'une relation de nation à nation lorsque les gouvernements montrent leur volonté de participer à la mise en œuvre des outils à leur disposition.



Ce n'est pas la peine de réinventer la roue : la CBJNQ met en place des mécanismes pour assurer la participation des Autochtones, entre autres par la création d'organismes représentatifs et l'évaluation environnementale et sociale des projets de développement. 40 ans après la signature de la CBJNQ, le CCEBJ croit que les autorités devraient recourir pleinement à ces mécanismes pour favoriser le dialogue positif et significatif sur des mesures gouvernementales ou des projets de développement. Le dialogue demeure la pierre d'assise d'une relation constructive, de nation à nation.

Il y a de la place pour l'innovation. Nous réalisons que certains enjeux à caractère régional, tels les effets cumulatifs, ne peuvent pas être traités à l'échelle d'un projet de développement. Le CCEBJ propose de nouveaux outils pour prendre ces enjeux en considération tout en engageant les acteurs régionaux et locaux.

C'est avec fierté que je termine mon mandat comme présidente, surtout en considérant les moments où le CCEBJ a tenu bon pour donner aux habitants d'Eeyou Istchee la voix qui leur revient. Je tiens à remercier les membres du CCEBJ et les employés du secrétariat, en qui j'ai trouvé des alliés pour la protection de nos droits et du territoire d'Eeyou Istchee. Ils et elles ont rendu possibles les réalisations exposées dans ce rapport.

La présidente,

Melissa Saganash
Le 31 mars 2016



INTRODUCTION

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) désire présenter ses réalisations pour l'année 2015-2016. Le CCEBJ œuvre en tant que conseiller des gouvernements concernant les politiques, les lois et les règlements qui peuvent affecter le régime de protection de l'environnement et du milieu social. Ce régime, décrit au chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), prévoit la prise en compte des droits des Autochtones lors de l'élaboration de mesures gouvernementales touchant le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James

Le CCEBJ a aussi pour rôle de surveiller l'administration du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. Le processus assure la réduction des impacts de projets sur l'environnement et les communautés crie. Ceci comprend entre autres les droits de chasse, de pêche et de piégeage des Crie ainsi que leur mode de tenure des terres axé sur la récolte faunique. Enfin, le régime du chapitre 22 prévoit la participation des Crie à sa mise en œuvre.

Les travaux du CCEBJ visent à renforcer la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et de ses principes directeurs. C'est dans cet esprit que le Comité recommande de procéder à l'évaluation environnementale stratégique de certains types de politiques, plans, programmes et stratégies et de prendre davantage en compte les effets cumulatifs dans l'analyse des projets de développement. Le CCEBJ a également présenté des recommandations dans le cadre de l'enquête conjointe avec le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) concernant les enjeux de la filière uranifère. Dans la continuité de ces recommandations, le CCEBJ a insisté sur l'importance de prendre en compte le sens particulier de l'acceptabilité sociale des projets sur le Territoire, entre autres durant la commission parlementaire concernant le Livre vert sur l'acceptabilité sociale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le CCEBJ a également présenté des recommandations pour améliorer la participation publique au cours du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, puis a effectué le suivi de leur mise en œuvre auprès des administrateurs et des comités du chapitre 22. Enfin, le Comité a tenu un atelier avec des experts en foresterie et en faune pour réévaluer son approche d'examen des plans d'aménagement forestier issus du nouveau régime forestier du Québec.

1. PROMOUVOIR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Le CCEBJ considère que l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) est la meilleure façon de prendre en compte la capacité de support du milieu d'implantation d'un projet. En effet, l'ÉES réalisée en amont des projets assure une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement et du milieu social dans les décisions. Par ailleurs, la considération de ces enjeux durant l'élaboration de politiques, de plans, de programmes et de stratégies (PPPS) est de nature à faciliter le déroulement subséquent du processus d'évaluation et d'examen des projets.

A) Modernisation du régime d'autorisation

Le gouvernement du Québec a déposé un Livre vert concernant la modernisation du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), lequel aborde l'établissement éventuel d'un cadre pour la réalisation d'ÉES. Par ailleurs, au niveau de la gouvernance régionale, de nouvelles responsabilités sont conférées au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et au Gouvernement de la nation crie en matière de planification régionale. Le CCEBJ souhaite amorcer une réflexion sur ces deux outils permettant une vision globale du développement.

B) Atelier de réflexion

Le CCEBJ a invité trois experts en ÉES, MM. Robert Joly, Michel A. Bouchard et Jean-Philippe Waubb, à présenter leurs perspectives pour l'application de ce type d'évaluation en milieu nordique. Les échanges de l'atelier ont mis en lumière l'importance d'insérer l'ÉES dans le processus décisionnel.

Durant l'atelier, le manque de données de références concernant l'environnement, ou le manque d'accès à ces données, est apparu comme une contrainte importante à la planification. À cet effet, la conduite d'une ÉES peut parfois se transformer plutôt en un programme d'acquisition de connaissances, ce qui est long et dispendieux. L'atelier a également permis d'examiner des modèles issus d'autres juridictions pour la conduite d'ÉES dans un court délai et à coût modeste.

Dans un mémoire déposé en septembre 2015, le CCEBJ souligne la nécessité, sur le territoire du chapitre 22, de prendre en compte le cadre juridique de la CBJNQ¹. Ainsi, les ÉES menées sur le Territoire intégreraient les principes directeurs du chapitre 22, entre autres la participation des Cris. Les gouvernements régionaux et locaux ainsi que les organismes du Territoire seraient appelés à y jouer un rôle.

¹ Une délégation du CCEBJ a présenté le mémoire devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec le 3 septembre 2015.



C) Atelier de discussion

La tenue d'un second atelier a permis de mieux définir comment les ÉES pourraient être réalisées dans le respect des principes du chapitre 22 de la CBJNQ lorsque celles-ci comprennent ou s'appliquent spécifiquement au territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Pour l'occasion, le CCEBJ a invité Michel A. Bouchard à animer l'atelier en décembre 2015. L'atelier fut l'occasion de comparer le contexte du Territoire à celui du projet « Far North », le plan de développement du Nord ontarien, d'apprendre sur les évaluations régionales prévues sous la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de mieux connaître le cadre des ÉES conduites dans d'autres juridictions, dont le Nunavut et l'Écosse.

Au terme de l'atelier, les membres ont convenu de l'importance de mettre sur pied un organisme interministériel pour superviser la tenue d'ÉES au Québec. La conduite de l'ÉES elle-même relèverait du ministère qui a proposé la politique, le plan ou le programme. Pour le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, les membres soulignent le besoin de mettre sur pied un organisme qui chapeauterait les consultations réalisées dans le cadre des ÉES. Cet organisme pourrait être rattaché au Gouvernement de la nation crie et au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

Quant à l'objet des ÉES, les membres croient nécessaire d'assujettir certains outils de planification territoriale, tel le plan d'affectation du territoire public (PATP). Par ailleurs, les nouvelles filières de développement, comme l'uranium, feraient l'objet d'une ÉES à l'échelle du Québec. Certains politiques, plans, programmes ou stratégies (PPPS) devraient faire l'objet d'une ÉES systématique, alors qu'un mécanisme de triage (« screening ») faciliterait la prise de décision quant à l'assujettissement ou non à l'ÉES des autres types de PPPS.

Le CCEBJ estime que l'évaluation environnementale stratégique améliorerait non seulement l'évaluation subséquente des projets, dont leurs effets cumulatifs, mais également la prise en compte des principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social. En effet, la considération des enjeux en amont protégerait mieux les droits de chasse, de pêche et de piégeage des Cris tout en assurant leur participation à la mise en œuvre du régime.

2. AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULATIFS

La prise en compte des effets cumulatifs constitue une préoccupation constante du CCEBJ en raison des impacts de projets passés, actuels et futurs sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Bien que le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 considère les impacts environnementaux et sociaux à l'échelle de chaque projet de développement, le CCEBJ croit que l'étude des effets cumulatifs est essentielle afin d'établir un seuil de viabilité écologique et sociale pour le milieu d'insertion du projet.

Le CCEBJ a mandaté le professeur Bram Noble, spécialiste en effets cumulatifs de l'Université de Saskatchewan, pour déterminer comment les directives du Comité d'évaluation (COMÉV), les études d'impact et les autorisations de projets abordent les effets cumulatifs. Pour l'occasion, un échantillon de sept projets assujettis au processus d'évaluation et d'examen, de 2004 à 2015, a été retenu. Comme plusieurs de ces projets étaient également soumis à la procédure de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE), ceci permettait de comparer la prise en compte de ce type d'impact dans les deux régimes.

Un ensemble de critères jugés essentiels à une bonne pratique en matière d'évaluation des impacts cumulatifs a été appliqué au traitement des effets cumulatifs dans le cycle de l'analyse et de l'examen de chaque projet. Il s'agit, par exemple, de la place distincte accordée aux effets cumulatifs, de l'identification de composantes valorisées, de la qualité des données de référence (« baseline », en anglais) et des tendances se dégageant de ces données. En outre, il importait de vérifier la correspondance entre, d'une part, la directive et l'étude d'impact et, d'autre part, la décision sur le projet.

Les résultats de l'étude seront partagés avec les parties signataires et les comités d'évaluation et d'examen.

Rencontre avec la Société du Plan Nord

Durant la rencontre du CCEBJ de février 2016, M. Robert Sauvé, président-directeur général, a présenté la Société du Plan Nord et ses priorités d'action. De leur côté, les membres ont abordé les principaux enjeux d'intérêt du CCEBJ, notamment l'évaluation environnementale stratégique, les effets cumulatifs et le développement de données de référence pour le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. M. Sauvé a fait part de son intérêt à collaborer avec le CCEBJ à l'avancement de ces dossiers, notamment l'acquisition de données qui est sous-jacente aux initiatives de conservation prévues sous le Plan Nord.



3. L'ENQUÊTE SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE ET SES SUITES

En 2014, le gouvernement du Québec et le Gouvernement de la nation crie signaient une entente de collaboration pour la tenue d'une enquête et de consultations concernant les enjeux de la filière uranifère sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Peu après, le CCEBJ a mis sur pied une commission pour accompagner celle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) durant les consultations sur le Territoire. Le chapitre 13 du rapport de la Commission du BAPE, qui vise le territoire conventionné, a été rédigé conjointement avec les commissions du CCEBJ et du Comité consultatif de l'environnement Kativik. Après trois phases de consultations² et la rédaction d'un rapport d'enquête, le CCEBJ a ressenti le besoin d'effectuer un bilan de cette expérience.

a. **Rapport de la Commission du BAPE au terme des consultations et de l'enquête**

Fruit d'une enquête approfondie et de nombreuses audiences, le rapport de la Commission du BAPE, déposé en mai 2015, fait état du manque d'acceptabilité sociale pour l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Par ailleurs, la Commission constate que beaucoup d'incertitude subsiste en ce qui concerne la gestion à long terme des déchets radioactifs produits par d'éventuelles mines d'uranium.

b. **Collaboration nécessaire entre les commissions**

La Commission du CCEBJ avait pour rôle d'assurer la prise en compte des dispositions du chapitre 22 et de faciliter la participation des Cris et des Jamésiens durant les consultations. Ce rôle importait d'autant plus que le projet d'exploration d'uranium le plus avancé au Québec se trouvait sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, au nord de Mistissini.

La Commission du CCEBJ a aidé celle du BAPE à apporter les adaptations nécessaires durant les audiences dans des communautés crie et jamésiennes. Il s'agissait, par exemple, d'assurer le caractère accessible des informations fournies avant et pendant les audiences; autant que possible, l'information devait être disponible en français, en anglais et en langue crie.

² Les audiences se sont déroulées en trois phases, de juin à novembre 2014 : la préconsultation, pour recueillir les préoccupations des participants, les séances thématiques, permettant d'échanger avec des experts, et finalement le dépôt des mémoires.



Visite terrain du site de la future mine BlackRock

Dans le cadre de la réunion du CCEBJ s'étant tenue à Oujé-Bougoumou en septembre 2015, les membres ont eu l'occasion de faire une visite terrain du site de la future mine BlackRock en compagnie de représentants du promoteur, du Gouvernement de la nation crie et de la Première nation crie d'Oujé-Bougoumou. La visite a permis de saisir la valeur de ce lieu pour la famille crie habitant le secteur, de même que les ajustements apportés au projet pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux. Ces mesures ont été intégrées dans l'entente sur les répercussions et les avantages liant l'entreprise, le Gouvernement de la nation crie et la Première nation crie d'Oujé-Bougoumou.

c. Rétroaction de la part d'intervenants

Le CCEBJ a rencontré, en septembre 2015, deux acteurs clés du Gouvernement de la nation crie et de la Première nation crie de Mistissini afin qu'ils partagent leurs impressions concernant le déroulement des consultations sur les enjeux de la filière uranifère. Les acteurs ont souligné le fait qu'au début, beaucoup de Cris tendaient à confondre les audiences sur les enjeux de la filière uranifère avec la consultation sur le projet d'exploration uranifère Matoush. De façon générale, ils estiment toutefois que les trois phases d'audiences menées par les commissions du BAPE et du CCEBJ ont favorisé la participation en donnant aux Cris de multiples occasions de s'exprimer.

Par ailleurs, ils ont insisté sur l'importance de la souplesse durant les consultations dans les communautés cries, ce qui inclut l'accès à plusieurs forums pour s'exprimer (ex. : audiences, mémoires, groupes cibles, médias sociaux, etc.). Par moments, des échanges techniques entre experts et commissaires tendaient à étouffer l'intérêt des participants. Ils croient toutefois que les commissions ont globalement fait un bon travail pour s'adapter au contexte des communautés.



d. **Constats et recommandations**

Au terme d'une réflexion « post-mortem » amorcée par les membres de la Commission du CCEBJ, des constats et des recommandations ont été formulés à l'intention du ministre du MDDELCC. Pour le CCEBJ, il importe de tirer profit de cette expérience de collaboration pour guider de futures initiatives de consultation conjointes. Les recommandations concernent entre autres l'accès des commissaires du CCEBJ à l'information du BAPE, ainsi que le rôle de ces derniers afin de clarifier les mécanismes de reddition de comptes envers le CCEBJ.

Dans son Plan stratégique 2013-2018, le CCEBJ a pour objectif de clarifier la nature de son intervention dans des contextes multijuridictionnels. La collaboration avec le BAPE, durant l'enquête et les consultations sur les enjeux de la filière uranifère, s'est avérée une excellente opportunité d'apprentissage à cet égard. Les constats et les recommandations du CCEBJ devraient faciliter les futures consultations conjointes impliquant des organismes de la CBJNQ et d'une autre juridiction.

4. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE

En mai 2015, le CCEBJ a présenté aux parties signataires son rapport pour l'amélioration de la participation publique durant le processus d'évaluation et d'examen. Il s'agit de l'aboutissement de travaux s'étant déroulés sur plusieurs années et qui visaient à présenter des recommandations pour mieux intégrer, dans le régime du chapitre 22, les principes reconnus de participation publique, tout en assurant la participation spéciale des Cris.

Le rapport recommande entre autres la préparation de documents d'information sur le processus du chapitre 22 et les modalités de participation publique, ainsi que la mise sur pied d'un registre public des projets assujettis. Ce dernier inclurait la directive du COMEV, l'étude d'impact, les recommandations du comité d'examen ainsi que l'information concernant les activités de participation publiques. Suivant la parution du rapport, le CCEBJ a effectué un suivi auprès des parties signataires et des comités du chapitre 22 concernant la mise en œuvre de ses recommandations.

a. **Administrateurs provincial et fédéral du processus d'évaluation et d'examen**

Le CCEBJ a rencontré l'Administratrice provinciale du processus d'évaluation et d'examen, Mme Christyne Tremblay, à deux reprises (avril 2015 et février 2016). Mme Tremblay a fait état des travaux pour mettre en ligne un registre public des projets tout en offrant la collaboration du MDDELCC à l'égard des documents d'information et de sensibilisation.

Politique de consultation des communautés autochtones dans le secteur minier

En novembre 2015, le MERN a déposé un projet de politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, comme le prévoit la Loi sur les mines révisée en 2013. En guise de commentaires préliminaires, le CCEBJ a souligné l'importance de prendre en considération les dispositions de la CBJNQ concernant le statut particulier de participation des Cris.

Pareillement, le CCEBJ a rencontré l'Administrateur fédéral du processus, M. Ron Hallman, en juin 2015, entre autres pour présenter ses recommandations de participation publique. M. Hallman a souligné son intérêt concernant la mise en œuvre des processus partagés comme celui de la CBJNQ. En outre, l'Administrateur fédéral a fait part d'améliorations dans la participation publique durant la procédure de la LCÉE, notamment une consultation sur les conditions d'autorisation d'un projet.

b. Comités d'évaluation et d'examen

Le CCEBJ a rencontré d'abord le COMEV et le Comité provincial d'examen (COMEX), puis le Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud). Ces rencontres ont permis de constater que certaines recommandations concernant la participation publique avaient déjà été mises en œuvre. Pour les autres recommandations, le CCEBJ poursuivra son travail de suivi.

5. L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS LE TERRITOIRE D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a lancé au printemps 2015 sa réflexion concernant l'acceptabilité sociale de projets d'extraction de ressources. Dans ce cadre, le CCEBJ a souhaité mettre en lumière le contexte et le sens particuliers de l'acceptabilité sociale découlant du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ.

Le MERN a d'abord annoncé, au printemps 2015, la tenue de cinq tables rondes concernant l'acceptabilité sociale. Les tables visaient à échanger sur le rôle du ministère, les mécanismes existants de participation, les impacts socio-économiques et environnementaux des projets ainsi que les modalités de partage des bénéfices. Comme aucune table ronde n'était prévue dans le territoire de la CBJNQ, le Gouvernement de la nation crie et le CCEBJ ont insisté pour que la situation soit corrigée.



En septembre 2015, Mme Johanne Gélinas, mandatée à cet effet par le ministre du MERN, animait une table ronde à Mistissini. Les organismes représentés y ont souligné le fait que la prise en compte des modalités de consultation et de participation prévues dans la CBJNQ est susceptible d'améliorer l'acceptabilité sociale d'un projet sur le Territoire.

Après les tables rondes et le dépôt du rapport de Mme Gélinas, le MERN a présenté en février 2016 ses orientations en matière d'acceptabilité sociale (Livre vert). Le CCEBJ a d'abord fait une brève présentation à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale le 16 mars. La délégation du CCEBJ y exposa les points qui seraient précisés ultérieurement dans le cadre d'un mémoire : le Comité estime d'abord que les orientations du MERN doivent reconnaître le cadre existant pour évaluer l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Ce cadre repose entre autres sur les principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22, sur les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que les organismes de planification. La CBJNQ offre un moyen éprouvé de s'assurer que les projets sont réalisés de manière acceptable pour les habitants et les communautés du Territoire.

Le CCEBJ salue l'intention du MERN de clarifier son rôle en raison de son engagement à la fois comme agence de réglementation et comme organisation de soutien au développement des ressources naturelles. Le CCEBJ appuie également les consultations publiques proposées, entre autres lors de la planification territoriale. À cet égard, le Comité croit qu'une évaluation environnementale stratégique appliquée au plan d'affectation du territoire public favoriserait l'acceptabilité sociale, car les attentes et les intérêts du public seraient considérés en amont. Le CCEBJ recommande par ailleurs dans ce mémoire de renforcer le suivi post-projet ainsi que la prise en compte des effets cumulatifs du développement sur les milieux récepteurs.

6. DÉFINIR UNE APPROCHE POUR L'EXAMEN DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Parmi ses mandats, Le CCEBJ est appelé à commenter les plans d'aménagement forestier visant le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. Ces plans déterminent, entre autres, les modalités de coupe commerciale du bois, de régénération des forêts et de planification des routes. Or, l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF - 2010) a donné naissance à de nouveaux types de plans : il s'agit désormais de plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT), conçus pour un horizon de 5 ans, et de plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO).

Document d'information pour les promoteurs de projets près de l'eau

En 2014, le CCEBJ avait recommandé à Pêches et Océans Canada de mettre sur pied un programme d'échange d'information entre les promoteurs et les Cris. Ce programme faciliterait la prise en compte des pêches autochtones durant les autoévaluations menées par les promoteurs en vertu de la Loi sur les pêches 2012. En juin 2015, le CCEBJ a fait un pas de plus en présentant un document d'orientation à l'intention des promoteurs qui doivent mener une autoévaluation de leur projet. Le document vise à faciliter la diffusion d'information et la discussion entre les promoteurs et les Cris concernant les habitats du poisson, les activités traditionnelles reliées à la pêche et les caractéristiques des projets.

Outre la LADTF, le CCEBJ souhaite que son examen tienne compte du nouveau régime de gouvernance sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Le Comité veut également éviter de dédoubler le mandat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) établi par l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (dite « Paix des Braves », signée en 2002). À cet égard, une récente entente entre le Québec et les Cris concernant l'harmonisation du régime forestier québécois avec celui de la Paix des Braves a également modifié le mandat du Conseil.

Dans ce contexte, le CCEBJ a cherché à rassembler divers acteurs des milieux forestier et faunique pour échanger concernant l'approche à privilégier pour l'examen des prochains plans qui lui seront soumis³. Dans le cadre d'un atelier tenu en février 2016, ces derniers ont fait des présentations pour mettre les membres du CCEBJ à niveau concernant les enjeux suivants: le contenu des PAFIT, l'harmonisation des régimes forestiers, le mandat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, la situation du caribou forestier et les consultations par le biais des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

À la lumière des discussions de l'atelier, les membres ont décidé de transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) les enjeux que les plans d'aménagement forestier devraient traiter, et ce, en amont de leur élaboration. Il s'agirait, par exemple, de la protection de l'habitat du caribou forestier et de la prise en compte des effets cumulatifs du réseau de routes forestières. Comme il s'agit d'éléments stratégiques ayant trait au contenu des PAFIT, le CCEBJ examinera ces plans seulement. Toutefois, un examen subséquent des PAFIO et des plans de mise en œuvre permettraient de vérifier dans quelle mesure les commentaires du CCEBJ ont été retenus.

³ Les présentateurs étaient Hugo Jacqmain (CCQF), Stéphan Ouellet (GNC), Simon St-Georges (MFFP), Martin-Hugues St-Laurent (UQAR) et Luc Bouthillier (Univ. Laval).



Présentations au CCEBJ

Présentateur ou présentatrice	Date	Sujet	Constats/Suivi
Johanne Morasse, GREIBJ	23 septembre 2015	Élaboration du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)	<ul style="list-style-type: none"> Comité des ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> Composé en parties égales de représentants des Jamésiens et des Cris; Supervise les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
Aurora Hernandez, GNC	9 décembre 2015	Sites miniers abandonnés sur le Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour sur le nombre de sites d'exploration et d'exploitation abandonnés Conditions de restauration des sites Modalités de participation des Cris
Christopher Beck, GNC	9 décembre 2015	La Stratégie crie de conservation régionale	<ul style="list-style-type: none"> Contexte: objectif du Plan Nord de conserver 20% du territoire Comité Eeyou sur les aires protégées: forum de discussion Coordination des initiatives crie de conservation
Stéphanie Bleau, OURANOS	23 septembre 2015	Programme d'études sur les changements climatiques en milieu nordique	<ul style="list-style-type: none"> Objectif: meilleure diffusion des travaux d'OURANOS auprès des communautés Outils d'aide à la décision pour les communautés nordiques Enjeux pour les Autochtones: sécurité alimentaire, gestion des ressources
Geneviève Brisson, INRS et UQAR	23 septembre 2015	Intégration des déterminants de santé dans l'évaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de la "Boîte à outils": soutenir la participation des communautés aux évaluations environnementales, surtout concernant les enjeux de santé et de changements climatiques liés à un projet
Étienne Gilbert, AADNC	10 juin 2015	Système d'information sur les droits autochtones et issus de traités (SIDAIT)	<ul style="list-style-type: none"> Objectif: fournir de l'information sur les droits et revendications des Autochtones en lien avec l'obligation de consulter Améliorer l'outil à l'aide de données concernant la CBJNQ et les aires de trappe crie

CONCLUSION

Le CCEBJ a lancé un important chantier sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES), entre autres en présentant un mémoire sur la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement. La réforme prévue permettrait la mise en place d'un cadre pour l'application des ÉES au Québec. Il serait alors possible d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux lors de l'élaboration de politiques, de plans et de programmes.

Le Comité a également mené une importante étude concernant la prise en compte des effets cumulatifs durant le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. L'étude vise à mieux comprendre les pratiques actuelles, autant à l'échelle de chaque projet qu'au niveau régional. Le CCEBJ a également fait le bilan des consultations concernant les enjeux de la filière uranifère. Ce fut l'occasion de présenter des recommandations pour faciliter de futures initiatives conjointes d'enquête, avec le BAPE ou d'autres organismes.

Après le dépôt du rapport sur la participation publique, le Comité a fait le suivi de ses recommandations auprès des administrateurs fédéral et provincial du chapitre 22 ainsi que des comités d'évaluation et d'examen. Cet exercice a permis d'établir que plusieurs recommandations du CCEBJ sont déjà mises en œuvre. D'autres semblent en chantier, notamment un registre public des projets incluant les directives, les études d'impact et le programme de suivi. Le CCEBJ est également intervenu concernant l'enjeu de l'acceptabilité sociale des projets, entre autres durant la commission parlementaire sur le Livre vert du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

2015-2016 a été une année charnière pour la mise en œuvre du Plan stratégique et des priorités 2015-2017 du CCEBJ. Le Comité a effectué des mandats considérables, tels que les enjeux de la filière uranifère et la participation publique, et a pu lancer de nouvelles initiatives susceptibles d'améliorer les politiques, les lois et les règlements appliqués sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Par ailleurs, le CCEBJ poursuit son étude du processus d'évaluation et d'examen pour que de meilleures connaissances sur le milieu récepteur d'un projet facilitent la réduction des effets négatifs sur l'environnement et le milieu social.



ANNEXE 1

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

1.1 Composition du CCEBJ

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation crie (G.N.C) :

Melissa Saganash, présidente
Chantal Otter Tétreault, vice-présidente
Andy Baribeau (à compter de septembre 2015)
Ginette Lajoie
John Paul Murdoch (jusqu'en septembre 2015)

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Manon Cyr, ville de Chibougamau
Jean-Pierre Laniel, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Pascale Labbé, MDDELCC
François Provost, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (à compter d'octobre 2015)

Membres nommés par le gouvernement du Canada :

Jean Picard, Environnement Canada
Line Choinière, Pêches et Océans Canada (jusqu'en novembre 2015)
François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Monique Lucie Sauriol, Affaires autochtones et du Nord Canada
Jean-Yves Savaria, Pêches et Océans Canada (à compter de novembre 2015)

1.2 Composition des sous-comités

1.2.1 Comité administratif

Pascale Labbé, Québec

Chantal Otter Tétreault, G.N.C

Monique Lucie Sauriol, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

1.2.2 Sous-comité des priorités 2015-2017

Pascale Labbé, Québec

Ginette Lajoie, G.N.C.

Jean Picard, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

Graeme Morin, analyste en environnement

1.2.3 Sous-comité sur l'évaluation environnementale stratégique

François Boulanger, Canada

Ginette Lajoie, G.N.C.

Pascale Labbé, Québec

Graeme Morin

Marc Jetten

1.2.4 Commission sur les enjeux de la filière uranifère

John Paul Murdoch, G.N.C.

Manon Cyr, Québec

Jean Picard, Canada

Melissa Saganash, G.N.C.

Catherine Lussier, personne ressource

1.2.5 Sous-comité sur la participation publique

François Boulanger, Canada

Ginette Lajoie, G.N.C.

Pascale Labbé, Québec

Graeme Morin



1.2.6 **Sous-comité sur la forêt**

Ginette Lajoie, G.N.C.

Chantal Otter Tétreault, G.N.C.

Jean Picard, Canada

François Provost, Québec

Marc Jetten

Graeme Morin

1.2.7 **Sous-comité sur la mise en œuvre de la Loi sur les pêches**

Line Choinière, Canada

Jean-Pierre Laniel, Québec

Chantal Otter Tétreault, G.N.C.

Josée Brunelle, CCCPP

Graeme Morin

Marc Jetten

1.2.8 **Secrétariat**

Amira Elgiheny, agente de secrétariat

Marc Jetten, secrétaire exécutif

Graeme Morin, analyste en environnement

1.3 **Réunions du CCEBJ**

Le Comité a tenu cinq rencontres en 2015-2016 :

- 192^e réunion** Québec, le 7 avril 2015;
- 193^e réunion** Gatineau, les 9 et 10 juin 2015;
- 194^e réunion** Oujé-Bougoumou, les 22 et 23 septembre 2015;
- 195^e réunion** Montréal, le 9 décembre 2015;
- 196^e réunion** Québec, le 25 février 2016.

ANNEXE 2

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016 (NON AUDITÉ – VOIR L'AVIS AU LECTEUR*)

REVENUS

Subvention MDDELCC, ACÉE et GNC	301 000
Secrétariat du CCEBJ	30 000
Secrétariat du COMEV	
Sous-total de la subvention	331 000 \$
Total des revenus	331 000 \$



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	159 327 \$
Télécommunications	4 895
Loyer (espaces à bureau)	31 531
Frais de déplacement	8 414
Traduction	28 778
Reprographie	10 667
Frais de messagerie et de poste	633
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	4 378
Expertise et frais de rencontres	3 952
Assurances	457
Cotisations, affiliations et congrès	1 125
Honoraires professionnels et frais légaux	2 010
Frais de mise en œuvre du plan stratégique	57 293
Étude des plans d'aménagement forestier	4 667
Formation	1 721
Frais de site Internet	955
Intérêts et frais bancaires	413
Amortissement	2 327
Sous-total CCEBJ	
Frais de secrétariat du COMEV	30 000
Total des dépenses de fonctionnement	353 543 \$

AUTRE ACTIVITÉ FINANCIÈRE

Revenus d'intérêts	1 855 \$
--------------------	----------

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GIROUX, comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᐆ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱ ᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ





